



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 20

No. FDS : 390439
V005.0

Pattex Contact sans solvant

Révision: 27.09.2021

Date d'impression: 28.09.2021

Remplace la version du: 27.04.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pattex Contact sans solvant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colle à base de polyacrylate

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL FRANCE ADHESIVES

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet

<https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection> ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 3
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:**Contient**

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

2-octyl-2H-isothiazol-3-one

Mention d'avertissement:

Attention

Mention de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires

Contient: 2-octyl-2H-isothiazol-3-one Contient un (des) produit(s) de protection: Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT). Peut produire une réaction allergique.

Contient: Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) **Peut produire une réaction allergique.****Conseil de prudence:**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Conseil de prudence:
Prévention**

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

**Conseil de prudence:
Intervention**

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

**Conseil de prudence:
Élimination**

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Description chimique générale:**

Colle de contact

Substances de base pour préparations:

Polyacrylate

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
bronopol 52-51-7	200-143-0 01-2119980938-15	0,01- < 0,1 %	Acute Tox. 3; Inhalation H331 Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Acute Tox. 3; Oral(e) H301 STOT SE 3 H335 Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 2 H411 Facteur M (Tox. Aigu Aquat.): 10
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	220-239-6 01-2120764690-50	0,0015- < 0,05 % (15 ppm- < 500 ppm)	Aquatic Chronic 1 H410 Skin Sens. 1A H317 Acute Tox. 2; Inhalation H330 Acute Tox. 3; Oral(e) H301 Acute Tox. 3; Cutané(e) H311 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Acute 1 H400 Skin Corr. 1B H314 Facteur M (Tox. Aigu Aquat.): 10
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	247-761-7 01-2120768921-45	0,005- < 0,05 % (50 ppm- < 500 ppm)	Acute Tox. 2; Inhalation H330 Acute Tox. 3; Cutané(e) H311 Skin Corr. 1 H314 Skin Sens. 1A H317 Aquatic Acute 1 H400 Acute Tox. 3; Oral(e) H301 Aquatic Chronic 1 H410 Eye Dam. 1 H318 Facteur M (Tox. Aigu Aquat.): 100 Facteur M (Tox. Chron. Aquat.) 100
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	01-2120764691-48	0,0001- < 0,0015 % (1 ppm- < 15 ppm)	Acute Tox. 2; Inhalation H330 Aquatic Chronic 1 H410 Acute Tox. 3; Oral(e) H301 Acute Tox. 2; Cutané(e) H310 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1A H317 Aquatic Acute 1 H400 Skin Corr. 1C H314 Facteur M (Tox. Aigu Aquat.): 100 Facteur M (Tox. Chron. Aquat.) 100

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle à base de polyacrylate

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6 [AMMONIAC ANHYDRE]	50	36	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6 [AMMONIAC ANHYDRE]	20	14	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6 [Ammoniac anhydre]	20	14	Valeur Limite Court Terme	15 minutes	FR MOEL
ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6 [Ammoniac anhydre]	10	7	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		FR MOEL
ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6 [Ammoniac anhydre]	20	14	Valeur Limite Court Terme	15 minutes Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6 [Ammoniac anhydre]	10	7	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
bronopol 52-51-7	Eau douce		0,01 mg/l				
bronopol 52-51-7	Eau salée		0,0008 mg/l				
bronopol 52-51-7	Eau (libérée par intermittence)		0,0025 mg/l				
bronopol 52-51-7	Usine de traitement des eaux usées.		0,43 mg/l				
bronopol 52-51-7	Sédiments (eau douce)				0,041 mg/kg		
bronopol 52-51-7	Sédiments (eau salée)				0,00328 mg/kg		
bronopol 52-51-7	Terre				0,5 mg/kg		
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Eau douce		0,0039 mg/l				
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Eau salée		0,0039 mg/l				
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Usine de traitement des eaux usées.		0,23 mg/l				
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Terre				0,047 mg/kg		
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Eau (libérée par intermittence)		0,0039 mg/l				
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Eau douce		0,00339 mg/l				
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Eau salée		0,00339 mg/l				
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Usine de traitement des eaux usées.		0,23 mg/l				
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Sédiments (eau douce)				0,027 mg/kg		
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Sédiments (eau salée)				0,027 mg/kg		
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Terre				0,01 mg/kg		
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Eau (libérée par intermittence)		0,00339 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
bronopol 52-51-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2 mg/kg	
bronopol 52-51-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,7 mg/kg	
bronopol 52-51-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,18 mg/kg	
bronopol 52-51-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		3,5 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,6 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		10,5 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		2,5 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		2,5 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		6 mg/kg	
bronopol 52-51-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,008 mg/cm2	
bronopol 52-51-7	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,008 mg/cm2	
bronopol 52-51-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,004 mg/cm2	
bronopol 52-51-7	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,004 mg/cm2	
bronopol 52-51-7	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2,1 mg/kg	
bronopol 52-51-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,6 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1,8 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,6 mg/m3	
bronopol 52-51-7	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,5 mg/kg	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,021 mg/m3	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,043 mg/m3	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,021 mg/m3	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,027 mg/kg	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,053 mg/kg	
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	Grand public	Inhalation	Exposition à court		0,043 mg/m3	

2682-20-4			terme / aiguë - effets locaux			
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,02 mg/m3	
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,04 mg/m3	
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,02 mg/m3	
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,04 mg/m3	
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,09 mg/kg	
Mélange d'3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-methyl-, mixt. avec 2-methyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,11 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Protection des mains:
En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374.
épaisseur > 0,1 mm
temps de pénétration > 480 minutes
En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons élaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.
L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié
Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:
Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide dispersion
Odeur	Blanc laiteux inodore

seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH (20 °C (68 °F))	6,4 - 7,0
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Pas de point d' éclair jusqu'à 100 °C. Préparation aqueuse.
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité relative de vapeur:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,00 - 1,03 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (Brookfield; Appareil: RVT; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 20 min-1; Broche N°: 6)	14.000 - 16.000 mpa.s
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Informations générales sur la toxicologie:**

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité orale aiguë:**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
bronopol 52-51-7	LD50	193 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	LD50	120 mg/kg	rat	EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity)
2-octyl-2H-isothiazol-3- one 26530-20-1	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	125 mg/kg		Jugement d'experts
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	LD50	66 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
bronopol 52-51-7	LD50	1.600 mg/kg	rat	non spécifié
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	LD50	242 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
2-octyl-2H-isothiazol-3- one 26530-20-1	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	311 mg/kg		Jugement d'experts
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	LD50	87,12 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
bronopol 52-51-7	LC50	> 0,588 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	non spécifié
bronopol 52-51-7	LC100	1,14 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
bronopol 52-51-7	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	0,5881 mg/l	poussières/brouil lard	4 h		Jugement d'experts
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	LC50	0,11 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
2-octyl-2H-isothiazol-3- one 26530-20-1	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	0,27 mg/l	poussières/brouil lard	4 h		Jugement d'experts
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	LC50	0,171 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
bronopol 52-51-7	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
bronopol 52-51-7	fortement irritant		lapins	Test Draize
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	non spécifié

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
bronopol 52-51-7	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Mélange d'isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Mélange d'isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	non spécifié

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
bronopol 52-51-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié
bronopol 52-51-7	positif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		non spécifié
bronopol 52-51-7	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		non spécifié
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	douteuse	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	positif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		EPA OPP 84-2 (Mutagenicity Testing)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	positif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	négatif	Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN.	not applicable		OECD Guideline 482 (Genetic Toxicology: DNA Damage and Repair, Unscheduled DNA Synthesis in Mammalian Cells In Vitro)
bronopol 52-51-7	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
bronopol 52-51-7	négatif	oral : gavage		rat	OECD Guideline 486 (Unscheduled DNA Synthesis (UDS) Test with Mammalian Liver Cells in vivo)
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	négatif	oral : gavage		rat	OECD Guideline 486 (Unscheduled DNA Synthesis (UDS) Test with Mammalian Liver Cells in vivo)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	négatif	oral : alimentation		Drosophila melanogaster	OECD Guideline 477 (Genetic Toxicology: Sex-linked Recessive Lethal Test in Drosophila melanogaster)

Mélange d'isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	négatif	oral : gavage		rat	OECD Guideline 486 (Unscheduled DNA Synthesis (UDS) Test with Mammalian Liver Cells in vivo)
Mélange d'isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	négatif	oral : gavage		rat	EPA OPP 84-2 (Mutagenicity Testing)

Cancérogénicité

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Mélange d'isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	Non cancérigène	oral : eau sanitaire	2 y daily	rat	masculin/fé- minin	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
bronopol 52-51-7	NOAEL P > 40 mg/kg NOAEL F1 > 40 mg/kg	Étude sur une génération	oral : gavage	rat	non spécifié
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	NOAEL P 200 ppm NOAEL F1 200 ppm NOAEL F2 200 ppm	Two generation study	oral : eau sanitaire	rat	OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)
Mélange d'isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOAEL P 30 ppm NOAEL F1 300 ppm NOAEL F2 300 ppm	Two generation study	oral : eau sanitaire	rat	OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
bronopol 52-51-7	NOAEL 7 mg/kg	oral : eau sanitaire	104 w daily	rat	non spécifié
2-méthylisothiazol-3(2H)- one 2682-20-4	NOAEL 60 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOAEL 16,3 mg/kg	oral : eau sanitaire	90 d daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOAEL 0.34 mg/m3	Inhalation : aérosol	90 d 6 h/d, 5 d/w	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOAEL 2,625 mg/kg	dermique	90 d 6 h/d	rat	EPA OPP 82-3 (Subchronic Dermal Toxicity 90 Days)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
bronopol 52-51-7	LC50	41 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
bronopol 52-51-7	NOEC	21,5 mg/l	49 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	LC50	4,77 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	LC50	0,036 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	NOEC	0,022 mg/l	21 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	LC50	0,22 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOEC	0,098 mg/l	28 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
bronopol 52-51-7	EC50	1,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	EC50	0,93 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	EC50	0,42 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	EC50	0,12 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
bronopol 52-51-7	NOEC	0,27 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	NOEC	0,04 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	NOEC	0,0016 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOEC	0,0036 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
bronopol 52-51-7	EC50	0,37 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
bronopol 52-51-7	NOEC	0,1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	NOEC	0,03 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	EC50	0,22 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	EC50	0,00129 mg/l	48 h	Navicula pelliculosa	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	EC10	0,000224 mg/l	48 h	Navicula pelliculosa	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	EC50	0,0052 mg/l	48 h	Skeletonema costatum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOEC	0,00064 mg/l	48 h	Skeletonema costatum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
bronopol 52-51-7	EC50	43 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	CE50	41 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	EC20	0,97 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
bronopol 52-51-7	facilement biodégradable	aérobie	> 70 - 80 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
bronopol 52-51-7	not inherently biodegradable	aérobie	50 %	45 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	biodégradable de façon inhérente	aérobie	97 %	48 h	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	facilement biodégradable	aérobie	> 70 %	28 Jours	OECD Guideline 309 (Aerobic Mineralisation in Surface Water Simulation Biodegradation Test)
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	Non facilement biodégradable.	aérobie	35 %	21 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	biodégradable de façon inhérente	aérobie	100 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	3,6			Calcul	QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
bronopol 52-51-7	0,22	24 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	-0,5		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	2,9		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	-0,71 - 0,75	20 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
bronopol 52-51-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
2-méthylisothiazol-3(2H)-one 2682-20-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

080409

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.4. Groupe d'emballage**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.5. Dangers pour l'environnement**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

N° tableau des maladies professionnelles:	65
Protection de l'environnement:	84
	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés